

RENTRÉE 2020/2021

SAINT JOSEPH DU PARCHAMP



6, RUE DU PARCHAMP
92100 BOULOGNE-BILLAN COURT

Boulogne le 10 Juillet 2020

Vous avez inscrit ou réinscrit un ou plusieurs enfants à Saint Joseph du Parchamp.
Nous vous invitons à suivre les étapes suivantes afin de compléter le dossier.

1. Prendre connaissance des documents:

Informations économat (*à conserver dans vos archives*)

Notice d'information des assurances (www.sjparchamp.fr)

2. **Renseigner et signer** les documents suivants :

Engagement 2020/2021

Inscription à la demi-pension

Calcul de votre facture

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS

Le paiement s'effectue par prélèvement sur 9 mois ou prélèvement unique:

Complétez le formulaire **Mandat de prélèvement** et nous le retourner signé accompagné d'un RIB.

3. **Les documents sont à retourner dès le 08 Juillet et au plus tard le 04 septembre:**

Engagement année scolaire 2020/2021 (P 5)

Calcul de la facture (P 6)

Inscription à la demi-pension (P 8)

Définitive à partir du 07 septembre puis modifiable en début de trimestre

Mandat de prélèvement (disponible sur le site) + **RIB**

CONDITIONS FINANCIERES

2020/2021

SCOLARITE

Les frais de scolarité s'élèvent à 1.586 € pour l'année.

Les familles rencontrant des difficultés financières sont invitées à solliciter un entretien avec le Chef d'établissement.

Le tarif comprend:

- La scolarité
- Les sorties organisées dans le temps scolaire
- Les frais forfaitaires (cotisations aux organismes de l'enseignement catholique, Infirmerie et l'assurance répondant financier)

Sont exclus du tarif :

- Les voyages
- La demi-pension
- L'étude ou les activités périscolaires
- Les livres non prêtés par l'établissement, licences numériques, cahiers d'exercices et matériel

Une aide aux familles nombreuses est accordée (calculée pour les enfants scolarisés à Saint Joseph).

- 5% sur les scolarités des 2 enfants
- 10% sur les scolarités des 3 enfants
- 20% sur les scolarités des 4 enfants

Si vous avez **3** enfants ou plus scolarisés dans les écoles catholiques de Boulogne-Billancourt

- 10% sur les scolarités

Attention : les remises ne sont pas cumulables avec d'autres remises.

LES ASSURANCES

Assurance répondant financier

Une assurance destinée à couvrir les accidents de la vie est intégrée à la scolarité.

Les risques couverts sont décrits sur la notice de la Mutuelle Saint Christophe disponible sur le site internet.

Assurance individuelle accident

Une assurance optionnelle individuelle est proposée au tarif de 11,45€.

Cette assurance couvre votre enfant toute l'année.

La notice de la F.E.C est disponible sur le site internet.

Vous pouvez opter pour l'assurance de votre choix. Dans cette hypothèse merci de joindre l'attestation au dossier

DEMI- PENSION

La demi-pension est un **forfait** pour tous les repas de l'année.
Elle comprend la fourniture des repas, la surveillance des élèves pendant la durée du déjeuner et l'amortissement du matériel.

Les intolérances ou **allergies alimentaires** sont à signaler à l'infirmière en début d'année.
Les cas nécessitant l'apport d'un panier repas sont exclusivement soumis à la **signature préalable d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** validé par le chef d'établissement.
Une participation aux frais fixes est alors demandée.

Le tarif est progressif tenant compte des frais fixes.
Les jours de demi-pension figurent sur la carte de restauration et **ne sont pas substituables**.

Le changement de régime en cours d'année est possible sur demande à l'économat en début de trimestre.

L'interruption de la demi-pension, ne donne pas lieu à remboursement

Les externes et les demi-pensionnaires (pour les jours où ils ne sont pas inscrits à la demi-pension) peuvent déjeuner :

- Par l'achat préalable d'un repas via école directe.
- Les élèves faisant partie de l'**association sportive** peuvent déjeuner le mercredi. L'inscription se fait auprès des responsables de l'Association Sportive.

Cas particulier des demi-pensionnaires occasionnels:

Pour les repas occasionnels, le contrôle des sorties de la mi-journée **ne peut être garanti et engager la responsabilité de l'établissement.**

ETUDE DU SOIR COLLEGE

Des études sont organisées après les cours tous les jours, sauf le mercredi et le vendredi.

FACTURATION ET REGLEMENT

Une seule facture est établie pour l'année en cours.

Le mode de paiement s'effectue par prélèvement.

- Un prélèvement annuel
- Ou 9 prélèvements mensuels d'octobre à juin.
1/ remplir le mandat de prélèvement (Disponible sur le site internet)
2/ et joindre un Relevé d'identité bancaire (RIB).

Les frais de rejet de prélèvement sont facturés à compter du second incident de paiement

1/ Mandat de prélèvement

En application de la norme SEPA relative aux prélèvements bancaires européens, **Chaque famille doit renseigner le mandat de prélèvement (document disponible sur le site).**

2/ R.I.B

Attention :

La norme SEPA modifie également des numéros d'identification.

Merci de veiller à utiliser et nous transmettre un **RIB récent**

GESTION DES LIVRES AU COLLEGE

Au collège, les livres de Français, de Mathématiques et d'Histoire-Géographie sont prêtés par l'établissement. En cas de perte, de nouveaux livres sont mis à disposition. Les manuels sont gérés par une base de données. L'attribution est nominative et non substituable. Les livres perdus ne peuvent être remplacés par des livres du commerce et sont facturés 20€ par unité.

Les livres en prêt sont restitués en fin d'année.

Aucun livre ne sera accepté après le 02 juillet 2021.

Les livres supplémentaires sont à la charge des familles.

Les licences numériques sont également à la charge des familles mais **refacturées par l'établissement** pour vous faire profiter d'un prix avantageux.

PROTECTION DES BIENS DE L'ETABLISSEMENT

Une facturation supplémentaire sera émise en cas de détérioration des biens mobiliers ou immobiliers de l'établissement ainsi que pour la perte ou la dégradation des livres prêtés.

PROTECTION DES DONNÉES INFORMATIQUES RGPD

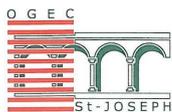
Les informations recueillies dans le cadre de l'inscription dans l'établissement font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Les parents autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi "informatique et libertés" modifiée et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification. Pour exercer ce droit, vous pouvez écrire à : contactRGPD@sjparchamp.org



6, RUE DU PÂRCHAMP
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

ENGAGEMENT 2020/2021

SCOLARITE

Tarif annuel	1.586 €
--------------	---------

Remises familles nombreuses de l'établissement:

- Famille de deux enfants : 5% sur les scolarités soit 79€
- Famille de trois enfants : 10% sur les scolarités soit 158€
- Famille de quatre enfants : 20% sur les scolarités soit 317€

DEMI-PENSION (tarif annuel)

4 repas/semaine	3 repas/semaine	2 repas/semaine	1 repas/semaine	Rationnaires soumis à PAI*	Repas AS** mercredi
1.038 €	803 €	556 €	300 €	220 €	220€

* Sur projet d'accueil individualisé uniquement

** Réservé à l'association sportive

ETUDE ET OU PERISCOLAIRE

ASSURANCE INDIVIDUELLE

Tarif par élève

Périscolaire école 5 jours / semaine	Etude collège 3jours / semaine
Tarif selon inscription	586 € annuel

En option	11,45€
-----------	--------

ENGAGEMENT DES RESPONSABLES LEGAUX

Monsieur et/ ou Madame.....

Père et/ou Mère ou représentant légal,

Inscrit (vent)..... à Saint Joseph du Parchamp.

S'engage(nt) à :

1/ Payer les frais de scolarité et de demi-pension.

2/ Accepter le traitement des données personnelles. **Oui** **Non**

3/ Accepter le transfert de données utiles à l'A.P.E.L **Oui** **Non**

4/ Accepter le prélèvement en cas de dégradation du matériel de l'établissement.

Fait àle..... 2020

Signature obligatoire des parents ou des responsables légaux

Année scolaire 2020/2021 Calcul de la scolarité

Feuille à retourner renseignée au plus tard le jour de la rentrée

NOM :	
Adresse:	
Tél des 2 parents :	Tél mobile des 2 parents :
<input type="checkbox"/> des parents :	

CALCUL DE LA FACTURE

	1° enfant	2° enfant	3° enfant	4° enfant
Nom de l'enfant				
Prénom de l'enfant				
Scolarité	1.586	1.586	1.586	1.586
Remise famille nombreuse à déduire	-	-	-	-
Demi-pension/PAI				
Assurance individuelle**	11,45	11,45	11,45	11,45
Etude dirigées collègue	586	586	586	586
Licence numérique collègue	24	24	24	24
Acomptes déjà versés (200€ par enfant)	-200	-200	-200	-200
Cotisation Volontaire A.P.E.L: 22€ *				
Total par enfant	A=	B=	C=	D=
TOTAL annuel : A+B+C+D				

* Notice de l'A.P.E.L jointe (pas de chèque, prélever directement)

** Rayer si mention inutile (dans le cas où vous avez votre propre assurance, merci de fournir la copie)

REGLEMENT :

Attention : Les paiements s'effectuent uniquement par prélèvement

- Prélèvement annuel :

Ou *Total annuel*

- 9 prélèvements mensuels

La facture, que vous recevrez en octobre, reprendra les éléments ci-dessus.

Fait à _____ le _____
 Signature des parents ou responsable légal

Année 2020/ 2021

INSCRIPTION à la DEMI-PENSION

A retourner avant le 08 septembre 2020

DEMI-PENSIONNAIRE

Cocher les jours de demi-pension:

NOM Prénom :

Classe :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<input type="radio"/>				

NOM Prénom :

Classe :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<input type="radio"/>				

NOM Prénom :

Classe :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<input type="radio"/>				

NOM Prénom :

Classe :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<input type="radio"/>				

EXTERNE

Pour les élèves externes **tous les jours**, merci de renseigner les rubriques suivantes

NOM Prénom :

Classe :

CARTE D'IDENTITE SCOLAIRE ET DE RESTAURANT

Une carte d'identité scolaire est attribuée aux élèves. Elle permet de contrôler la sortie des collégiens et le passage au restaurant de tous les élèves demi- pensionnaires.

Attention

Les jours de repas définis en début d'année **ne sont pas substituables**. Des modifications peuvent être demandées en début de trimestre à l'Economat. Le remplacement de la carte qui matérialise la modification est alors facturé **10€**.

Nous vous demandons de bien vouloir **renseigner la feuille jointe** en précisant les jours de repas pour chacun de vos enfants demi-pensionnaires et de nous la retourner **au plus tard le 6 septembre**.

Repas occasionnels :

Vous pouvez effectuer le paiement via école directe.

Tarif des repas supplémentaires:

A l'unité : 8€

Oublis de cartes :

Les élèves ayant oublié leur carte se présentent au bureau de la vie scolaire à l'heure du repas.

L'absence de carte répétée entraîne une sanction.

Perte ou détérioration de la carte :

La carte d'identité scolaire doit être conservée avec soin et rester lisible.

Toute modification ou altération entraîne le remplacement de la carte facturée 10 €



6, RUE DU PÂRCHAMP
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'ECOLE

Activités Périscolaires (Garderie, Etude et Activités)

Inscriptions début septembre auprès de Mlle Véronique MARLOT

secretariatecole@sjparchamp.org

Envoi du fichier par mail à tous les parents, à la rentrée.

Les inscriptions se font par retour du document.

Le règlement sera effectué par prélèvement tous les trimestres.

La facture sera émise par l'économat.

Le 1^{er} trimestre débutera le 14 Septembre 2020.

Liste des documents à restituer à l'économat :

- Prélèvement SEPA (pour les nouvelles familles, ainsi que pour les parents qui ont un nouveau RIB)

- Engagement 2020/2021 (page 5)

- Calcul de scolarité (page 6)

- Inscription à la demi-pension (page 7)

- Document APEL

- Attestation individuelle accident (si vous ne prenez pas l'assurance FEC)

- Pastorale (KT/CC) Collège et ou Ecole